

CAPES – CAPEPS
CAPET – CAPLP – CACPE

L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN

L'épreuve d'entretien, introduite à la session 2022 des concours de recrutement des professeurs du second degré et des CPE, comporte deux temps : une présentation par le candidat de son parcours puis le traitement de deux mises en situation professionnelle. Des échanges avec le jury ponctuent chacun des temps de l'épreuve.

La première partie de cet ouvrage s'intéresse à la **communication orale** et comporte des pistes et des conseils précis afin de préparer la présentation de son parcours et de s'entraîner à l'oral, y compris pour les échanges avec le jury.

La deuxième partie de l'ouvrage présente le **traitement de 20 mises en situation professionnelle** : 13 mises en situation professionnelle d'enseignement et 7 mises en situation en lien avec la vie scolaire, toutes pensées non pas par discipline mais par thématiques afin de permettre d'aborder les enjeux du service public de l'éducation et de s'approprier les valeurs de la République.

L'ouvrage propose donc une **démarche pratique** : des stratégies pour répondre aux mises en situation ; des réponses possibles à court, moyen et long termes ; **55 encadrés** sur les connaissances à avoir sur le système éducatif ; et enfin des ressources biblio-sitographiques qui permettent d'approfondir la réflexion.

Fabrice PINTEAU, agrégé et docteur en géographie, est proviseur, expert associé à l'IH2EF et formateur en académie, en particulier sur la laïcité. Il est également membre du jury du CAPEPS.

Catherine PLANKEELE, agrégée, est IA-IPR de LVE, spécialité anglais. Elle a été membre de plusieurs jurys de concours.

www.editions-ellipses.fr



CAPES – CAPEPS
CAPET – CAPLP – CACPE

L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN

- 20 mises en situation
- 55 fiches sur le système éducatif

Fabrice Pinteau
Catherine Plankeele

ellipses

Mise en situation	Thématiques principales	Thématiques connexes	Page
Mise en situation d'enseignement 1	laïcité	coéducation, obligation d'assiduité	31
Mise en situation d'enseignement 2	laïcité	culture commune, accès au patrimoine culturel	41
Mise en situation d'enseignement 3	science et croyances	EMI (éducation aux médias et à l'information), conspirationnisme et complotisme	51
Mise en situation d'enseignement 4	la République et le droit	liberté d'expression	63
Mise en situation d'enseignement 5	décrochage, contrôle continu au baccalauréat	assiduité scolaire, justification des absences	71
Mise en situation d'enseignement 6	Inclusion	différenciation pédagogique	77
Mise en situation d'enseignement 7	mixité	liberté pédagogique, coéducation	87
Mise en situation d'enseignement 8	éducation à la citoyenneté	devoir de neutralité du fonctionnaire, liberté pédagogique	97
Mise en situation d'enseignement 9	solidarité, responsabilité, tolérance	démarche de projet, travail collaboratif	105
Mise en situation d'enseignement 10	égalité, tolérance, respect	culture artistique humaniste, lien entre les citoyens	115
Mise en situation d'enseignement 11	citoyenneté, respect des règles, respect de l'environnement	enjeux éthiques, règles de gestion des déchets	125
Mise en situation d'enseignement 12	refus de se soumettre à une activité imposée, coéducation	laïcité, véganisme, liberté de conscience des élèves	133
Mise en situation d'enseignement 13	éducation au développement durable (EDD)	démocratie scolaire	141
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 1	violences sexuelles, harcèlement	réseaux sociaux, droit à l'image	149
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 2	homophobie	citoyenneté, respect, vivre ensemble	159
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 3	racisme	violence, intimidation, fraternité, respect	169
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 4	école inclusive	handicap, harcèlement	175
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 5	laïcité, port de signes religieux	sorties scolaires	183
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 6	santé, addiction aux jeux vidéo	liberté, respect de l'autre, entraide, solidarité	191
Mise en situation en lien avec la vie scolaire 7	liberté individuelle, droit à l'image	respect de la vie privée	197

Laïcité

Vous êtes professeur d'histoire-géographie dans un collège et, via le carnet de correspondance d'un élève de 6^e, vous êtes le destinataire du mot d'un parent refusant que son enfant suive votre cours sur la naissance du Judaïsme.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : laïcité

Thématiques connexes : coéducation, obligation d'assiduité

➤ Mots-clés et premières pistes

Carnet de correspondance / mot d'un parent d'élève >>>

On a le temps pour réagir calmement. Il existe bien une obligation d'information au public qui oblige à répondre aux diverses sollicitations, mais ici le format adopté – un écrit – invite à avoir un temps de réflexion avant toute réponse. Vous pourrez donc garder le carnet de correspondance et le rendre à l'élève un peu plus tard.

6^e >>>

Penser au programme de 6^e : indéniablement il faudra vous appuyer sur le texte réglementaire et vous devez indiquer qu'un contenu de programme est une instruction et non un choix.

une loi d'émancipation⁵. Il est par ailleurs à noter que l'école devient laïque avant la loi de 1905. En 1882, les lois de Jules Ferry imposent aux écoles de vaquer un jour par semaine (le jeudi) afin de permettre l'instruction religieuse en dehors des classes. La loi Goblet de 1886 confie l'enseignement dans le 1^{er} degré à un personnel laïque.

La laïcité est également un principe qui **fait vivre l'égalité entre les citoyens**. Elle affirme que, quels que soient les particularismes et choix de vie, il y a un commun qui nous fait tous homme. Je fais des choix politiques (en ce sens, j'appartiens au peuple des citoyens ou *demos* en grec), je fais des choix culturels, idéologiques qui me définissent (c'est l'*ethos* grec qui pourra être analysé par les ethnologues et les sociologues). Mais avant tout, je fais partie d'un peuple (*laos* dont dérive le mot laïcité). Je suis humain, libre de mes choix et donc l'égal de tout autre.

La laïcité est donc aussi un principe qui permet de **faire vivre la fraternité** : si chaque personne est conçue comme égale à l'autre, alors la souffrance de l'autre est aussi ma souffrance et mon devoir est la fraternité ou solidarité.

La laïcité est donc **l'un des fondements de notre République**. D'autres démocraties ont fait des choix différents : l'individu (et ses choix) prime sur le collectif. Dans la République Française, c'est l'intérêt général qui prime et l'individu est comme une brique liée à sa voisine par le mortier de la laïcité. Chacun apporte sa part et sa personne, mais chacun n'est qu'un élément d'une république indivisible où personne ne peut avoir plus de droit que l'autre.

La loi de 1905 n'est donc pas une loi contre les religions mais elle est bien une loi qui les autorise et les défend, tant dans l'espace privé que dans l'espace public, où seul **l'intérêt général et l'ordre public** peuvent limiter cette liberté accordée à tous.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Télécharger la Charte de la laïcité à l'École :



<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo33/MENE1322761C.htm>

5. Du latin « emancipare », affranchir un esclave du droit de vente : « e » privatif + « manucapare » prendre par la main (en effet, on achetait les esclaves en les prenant par la main). « Emancipare » signifiait également s'affranchir de l'autorité paternelle.

La laïcité et les valeurs de la République de l'école à l'université, rapport d'étonnement du cycle des auditeurs de l'IH2EF 2021-2022 :



<https://www.ih2ef.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/rapport-dtonnement-du-cycle-des-auditeurs-2021-2022-6046.pdf>

À éviter

- ⊗ Ne pas répondre au mot des parents – c'est une obligation liée au statut du fonctionnaire et la demande des parents, même si elle n'est pas recevable, doit alerter l'enseignant, voire plus généralement l'équipe éducative ;
- ⊗ Faire des réflexions à l'élève, montrer ou lire le mot devant l'ensemble de la classe : vous devez impérativement respecter votre élève et prendre en compte le fait que le mot écrit par ses parents n'est peut-être pas ce que pense l'élève ;
- ⊗ Dire à l'élève que « c'est comme ça » et que ce n'est « ni à lui, ni à ses parents de [vous] dire quoi faire » : votre rôle est, au contraire, d'entrer dans le dialogue et de permettre aux parents de comprendre l'importance de cette culture commune que vous avez la charge de transmettre.

Laïcité

Vous êtes professeur dans un lycée professionnel situé dans un quartier politique de la ville. Lors d'un voyage scolaire avec nuitées, le programme prévoit la visite d'une église. Trois de vos élèves refusent d'effectuer la visite prévue et vous demandent de pouvoir effectuer une prière au retour à l'hôtel afin « de [se] faire pardonner l'offense divine qu'[ils] ont failli commettre en acceptant de rentrer dans une église ».

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique principale : laïcité

Thématiques connexes : culture commune, accès au patrimoine culturel

> Mots-clés et premières pistes

Lycée professionnel situé dans un quartier politique de la ville >>>

Il s'agit d'un quartier défavorisé (voir encadré ci-dessous) avec le plus souvent un public ayant peu accès au patrimoine culturel. L'école a donc une mission de première importance en permettant à ces jeunes de lycée professionnel de découvrir le patrimoine et de participer à des activités culturelles, dans le cadre du parcours

Dans les établissements de moins de 600 élèves, le CA est composé de 24 membres. Pour les établissements de taille supérieure, 30 membres sont présents. Chaque année, les représentants des personnels, des parents et des élèves sont élus.

Ses **compétences** sont arrêtées par l'article R421-20 du code de l'éducation qui définit les attributions du CA. On peut ainsi citer parmi ces dernières :

- il **fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative** dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;
- il adopte le **projet d'établissement** et approuve le contrat d'objectifs. [...] ;
- il adopte :
 - le **budget** et le compte financier de l'établissement ;
 - les tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement ;
 - le **règlement intérieur de l'établissement** ;
- il donne son accord sur :
 - les orientations relatives à la conduite du **dialogue avec les parents d'élèves** ;
 - le **programme de l'association sportive** fonctionnant au sein de l'établissement ;
 - les marchés, les conventions [...] ;
 - la programmation et les modalités de financement des **voyages scolaires** ;
 - le programme d'actions établi chaque année par le conseil école-collège.

Il peut également adopter tout vœu intéressant la vie de l'établissement : c'est ce que les syndicats désignent par le terme de motion.

À noter : depuis 2021, il n'y a plus de commission permanente sauf si le conseil d'administration lui délègue des compétences propres.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Prix de la laïcité de la République française proposé par l'Observatoire de la laïcité :



<https://www.education.gouv.fr/prix-de-la-laicite-de-la-republique-francaise-6533>

L'Observatoire de la laïcité :



<https://www.gouvernement.fr/laicitegouvfr>

À éviter

- ⊗ Céder aux revendications des élèves, devant l'église, sans autre forme de positionnement. Vous devez de réagir et de montrer votre désaccord en vertu du principe de laïcité ;
- ⊗ Aller vers une confrontation directe. Vous ne pouvez pas forcer des adolescents et votre comportement doit toujours être marqué par un degré d'exemplarité ;
- ⊗ Critiquer la religion de ces élèves : ce n'est pas leur religion qui est ici en cause mais bien l'interprétation qu'ils en font. Toutefois, vous n'avez pas de légitimité pour leur expliquer ce que dit ou ne dit pas leur religion, vous devez de rester purement professionnel et donc de respecter la laïcité. Ainsi, leur indiquer que « leur religion ne dit pas ça » serait déjà aller trop loin ;
- ⊗ Ne pas prévenir les parents en estimant que « cela se règle avec vos élèves » : bien souvent, les parents qui ont choisi que leur enfant participe à l'activité scolaire ne cautionnent pas du tout ce genre de comportements de la part de leur enfant. Eux ont toute la légitimité, que vous n'avez pas, pour leur transmettre une vision de leur religion ;
- ⊗ Enfin, ne pas accepter que les élèves puissent faire leur prière comme punition pour leur comportement serait totalement inapproprié. Vous n'avez pas à marchander, vous devez appliquer les règles (punitions inscrites dans le règlement intérieur) et défendre les principes et valeurs de la République.

Science et croyances

Vous êtes professeur de physique-chimie et vous êtes en train de travailler avec vos élèves de 3^e sur la structure de l'Univers et du système solaire. Les élèves sont invités à faire, en amont de la séance, des recherches sur différentes représentations de l'Univers et du système solaire. Lors de la mise en commun, plusieurs d'entre eux rapportent qu'ils ont trouvé sur les réseaux sociaux la preuve que la terre est plate.

- 1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
- 2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : science et croyances

Thématiques connexes : EMI (Education aux médias et à l'information), complotisme

> Mots-clés et premières pistes

Vous êtes en train de travailler avec vos élèves de 3^e >>>

La formulation inscrit la séance dans un travail plus long. Elle fait référence au programme de 3^e et à la partie « organisation et transformation de la matière – l'évolution de l'Univer ».

Cela vaut pour les copies, les devoirs de maison mais aussi les diaporamas ou présentations orales.

Tout cela permettra en outre un **travail au long cours sur la fiabilité des sources et l'analyse des URL**. Ce sera aussi l'occasion d'indiquer aux élèves qu'ils doivent aborder avec prudence une célèbre encyclopédie collaborative en ligne qu'ils ont bien souvent tendance à considérer comme leur unique source.

On pourra aussi faire un point sur la **réglementation** en expliquant qu'une idée est protégée par le droit d'auteur, quelle que soit sa forme, dès lors qu'elle est formalisée c'est-à-dire publiée : qu'il s'agisse d'œuvres écrites (livres, pages de sites internet, mémoires, thèses), orales (conférences, plaidoiries), artistiques (illustrations, photographies, vidéos...) ou musicales. Ce dernier point est à développer avec des jeunes sensibles à la musique et qui confondent souvent inspiration, emprunt et plagiat.

➤ **Pour aller plus loin**



<https://www.unilim.fr/scd/formation/droit-dauteur-et-plagiat/>

On peut aussi envisager d'organiser une **rencontre avec un scientifique** qui pourrait exposer sa recherche, exprimer ses doutes et sa démarche et comment il en arrive à exclure des interprétations qui ne s'appuient sur aucun fondement. Presque toutes les universités dédient une journée ou une semaine à des rencontres entre scientifiques ou enseignants-chercheurs et collégiens ou lycéens afin de leur donner le goût de la science et de la recherche. La Fête de la science permet aussi des rencontres avec des scientifiques. Quant à La main à la pâte, c'est une fondation qui a pour objectif de développer un enseignement des sciences fondé sur l'investigation, à l'école primaire et au collège.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie



<https://www.fetedelascience.fr/rencontre-avec-les-ingenieurs-et-scientifiques-d-aujourd-hui>

<https://fondation-lamap.org/>

Dossier CLEMI sur la vérification des sources :



<https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressourcespedagogiques/ressources-pedagogiques/verifier-les-sources.html>

Dossier Décodex pour dénicher les fausses informations :



<https://assets-decodeurs.lemonde.fr/assets-legacy/Decodex-notre-kit-pour-denicher-les-fausses-informations.pdf>

La contre-enquête journalistique face à la rumeur :



<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-instant-m/interclass-comment-retablir-laconfiance-entre-les-ados-et-les-medias-4651937>

À éviter

- ⊗ La position magistrale du professeur qui dit uniquement à ses élèves que leurs propos sont « faux scientifiquement » n'est ni convaincante ni pédagogique ;
- ⊗ De même, une posture qui indiquerait que les élèves « n'ont pas su faire les recherches », « n'ont pas les compétences que l'on attend d'élèves de 3^e » est absolument à éviter. Ne jamais oublier que les élèves sont là pour apprendre. Même si vous leur avez déjà dit de se méfier des informations qu'ils trouvent sur internet, il faudra le répéter et leur montrer en quoi la théorie du platisme va à l'encontre des connaissances scientifiques ;
- ⊗ Ne pas laisser les élèves exposer leurs recherches sous prétexte que l'on n'a pas assez de temps : il est vrai que la démarche que nous proposons sera plus chronophage, certes, mais elle sera également bien plus éducative.

La République et le droit

Vous enseignez en série STMG en classe de première. Vous avez travaillé avec vos élèves sur le droit et les litiges en prenant l'exemple du bracelet électronique comme alternative à la prison. Vous organisez un débat sur le thème : « La prison est-elle un passage obligatoire pour les délinquants ? ». Un élève s'exclame d'emblée : « Les délinquants, tous en prison ! De toute façon, il n'y a que des prisons cinq étoiles ».

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : la République et le droit

Thématique connexe : liberté d'expression

> Mots-clés et premières pistes

Vous enseignez en série STMG en classe de première >>>

La série STMG (sciences et technologie du management et de la gestion) est une des filières technologiques du baccalauréat qui amène beaucoup d'élèves à poursuivre en BTS ou en BUT. Durant leur cursus, les élèves vont aborder des domaines variés, notamment en économie et en droit – cette dernière discipline a un important volume horaire dans la série. Il est à noter qu'actuellement beaucoup d'élèves y sont orientés sans avoir vraiment choisi cette voie. En effet, la classe de

de l'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d'expression de la démocratie scolaire ».

(<https://eduscol.education.fr/2276/le-conseil-de-la-vie-collegienne-et-le-conseil-de-la-vie-lyceenne>)



« Ces conseils peuvent jouer un rôle dans les parcours éducatifs, notamment le parcours citoyen (voir encadrés « Les parcours éducatifs », page 110 et « Le parcours citoyen », page 165), en contribuant à la réflexion sur leur mise en œuvre, tant dans la vie de l'établissement que dans les enseignements, et en particulier dans les enseignements pratiques interdisciplinaires ».

(<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>)



► Textes de référence :

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République donne un sens éducatif à la participation des élèves : « *pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements* ».

Décret n° 2016-1631 du 29-11-2016 (J.O. du 1-12-2016) instituant les conseils de la vie collégienne

Circulaire n° 2016-190 du 7-12-2016 relative aux attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne

Circulaire n° 2018-098 du 20 août 2018 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Trousse pédagogique d'Amnesty international sur la peine de mort :



https://www.amnistiepdm.org/uploads/1/2/5/4/12549688/description_trousse_pedago_2016.pdf

Comment débattre : site Canopé - Le débat: méthodologie - Réseau Canopé (reseau-canope.fr) à destination des enfants et plutôt dans l'optique de l'expression et de la maîtrise de ses émotions :



<https://www.reseau-canope.fr/developper-lesprit-critique/le-debat-methodologie.html>

Débats citoyens en langues vivantes :



<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/anglais/productions-academiques/debats-citoyens-2>

Cahiers pédagogiques, Le débat en classe : modes d'emploi, Hors-série numérique n°56, janvier 2021

À éviter

- ⊗ Une position frontale, reprenant l'élève sur ses propos, est certainement le choix à éviter. D'abord parce qu'elle ne serait en rien constructive, ensuite parce qu'elle empêcherait toute réponse et ferait croire que ce type d'opinion n'existe pas ;
- ⊗ Ne pas intervenir montrerait un défaut de positionnement. Certes, entendre ce genre de propos, parfois édictés avec véhémence, peut être choquant, mais l'art du débat est de déconstruire les arguments en faisant appel à la raison et non pas aux émotions ;
- ⊗ Réfuter le propos simplement parce qu'il est hors sujet n'est pas une solution non plus. Même si vous pourrez le souligner, notamment en face à face avec l'élève, rien ne sert de porter plus d'attention aux propos de l'élève en groupe classe. Il s'agit d'entrer dans l'exercice et, grâce à ce dernier, de mener les élèves à une réflexion.

Décrochage, contrôle continu au baccalauréat

Vous êtes professeur dans un lycée général et technologique. Un élève de la classe de terminale dont vous êtes professeur principal a un grand nombre d'absences perlées, en particulier les jours d'évaluation, absences toutes justifiées dans son carnet de correspondance par la mention « rendez-vous médical ».

- 1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
- 2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : décrochage, contrôle continu au baccalauréat

Thématiques connexes : assiduité scolaire, justification des absences

> Mots-clés et premières pistes

Vous êtes professeur principal >>>

Donc vous avez un rôle particulier dans le suivi des élèves.

Classe de terminale >>>

Donc vous êtes responsable de l'organisation du suivi d'une classe particulière, la dernière du cycle terminal qui mène au baccalauréat.

pas isolée, une **réflexion collective** devra être menée, certainement en conseil pédagogique, puis en conseil d'administration, sur ces élèves en voie de décrochage. Que peut-on mettre en place pour les accompagner au mieux ? Le GPDS a-t-il toute sa place et est-il efficace ? C'est ce genre de questions qu'il faudra se poser afin d'essayer de trouver des solutions adaptées aux cas individuels. C'est par la prévention qu'on apportera une solution à long terme : il s'agit de s'interroger sur l'accompagnement des élèves et la façon dont on leur présente le champ des possibles après leur diplôme. Face à une problématique aussi complexe que le décrochage, on peut ici souligner l'importance du travail en équipe mais également le besoin d'une réflexion collective. Seul, il est difficile de trouver des pistes pertinentes. Collectivement, en s'appuyant sur les ressources et les partenaires locaux, des actions concrètes peuvent être mises en place et on peut obtenir, parfois, des résultats probants.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Sur le site du ministère, « La lutte contre le décrochage scolaire » :



<https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>

À éviter

- ⊗ Renvoyer la situation au CPE en estimant que la gestion des absences ne fait pas partie des missions du professeur. Chaque enseignant perçoit une ISOE, indemnité de suivi et d'orientation des élèves, qui rémunère cette mission particulière de suivi ;
- ⊗ Attendre le conseil de classe pour soulever le problème de la représentativité de la moyenne et les absences de l'élève alors qu'une réaction immédiate s'impose ;
- ⊗ Estimer qu'un élève qui n'effectue pas ses évaluations doit assumer ses absences. Le rôle d'un enseignant est d'accompagner chaque élève et de lui permettre de progresser.

Mise en situation d'enseignement 6

Inclusion

Vous êtes professeur au collège. Vers le milieu de l'année, un élève allophone venu d'Afghanistan a été inclus dans votre classe de 5^e et vous avez été désigné par votre chef d'établissement pour superviser son intégration.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : inclusion

Thématique connexe : différenciation pédagogique

> Mots-clés et premières pistes

Un élève allophone venu d'Afghanistan a été inclus >>>

La situation proposée ici met en avant l'inclusion des élèves nouvellement arrivés en France.

Vous avez été désigné pour superviser son intégration >>>

La question implicitement soulevée ici est de savoir comment, à votre place de professeur, vous pouvez continuer à accompagner cet élève dans ses progrès et comment vous pouvez valoriser sa présence auprès des autres élèves.

À éviter

- ⊗ Considérer que seul un professeur de lettres ou un professeur ayant la certification complémentaire FLS peut permettre aux EANA de progresser et d'acquérir la langue française ;
- ⊗ Considérer que les UPE2A sont des classes à part entière et non des étapes où les élèves allophones doivent être scolarisés : cela irait à l'encontre même du principe d'inclusion ;
- ⊗ Considérer que seuls des acteurs ou partenaires extérieurs peuvent vraiment aider ces élèves : ce serait, comme au point précédent, externaliser la problématique pédagogique qui est ici posée ;
- ⊗ Rester seul : en effet, même missionné, vous allez peut-être rencontrer des réticences et il faudra vous en faire le relais. Seul un accompagnement collectif peut vraiment aider les élèves et le chef d'établissement peut vous aider en instituant des réunions régulières par exemple.

Mise en situation d'enseignement 7

Mixité

Vous êtes professeur d'EPS en collège. Lors d'un conseil de classe de 6^e, un représentant des parents d'élèves vous interpelle sur l'intérêt pédagogique de faire pratiquer la savate ou boxe française aux filles.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : mixité

Thématiques connexes : liberté pédagogique, coéducation

> Mots-clés et premières pistes

Lors d'un conseil de classe [...] un représentant des parents d'élèves >>>

Le conseil de classe est une instance de dialogue dans laquelle les représentants des parents d'élèves sont des interlocuteurs privilégiés. Ils expriment bien souvent les inquiétudes des autres parents avec lesquels ils communiquent. En effet, dans l'instance du conseil de classe, le parent d'élève agit en tant que représentant et non en son nom propre : il doit donc se faire le relais des autres parents. Ici, il serait sans doute intéressant de savoir combien de parents soutiennent cette intervention.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

EDUCFI sur le site Eduscol :



<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-etfinanciere>

À éviter

- ⊗ Se sentir atteint dans sa dignité ou dans son professionnalisme. Le représentant des parents ne fait ici que rapporter ce que d'autres parents lui ont dit. Ne pas répondre serait donc peu professionnel ;
- ⊗ Se reporter uniquement au programme en affirmant que vous n'en êtes pas rédacteur et que, s'il y a des plaintes de parents, elles n'ont qu'à être transmises « au ministère ». Vous devez assumer les programmes et être capable de les expliciter ;
- ⊗ Ignorer les craintes parfois dues à de mauvaises représentations véhiculées par les médias. Il vous appartient d'expliquer les conditions de sécurité mises en place et de bien expliquer les objectifs pédagogiques.

Mise en situation d'enseignement 8

Éducation à la citoyenneté

Vous êtes professeurs de SES en terminale et consacrez un chapitre à la croissance et la mondialisation et à leurs limites. Un élève vous reproche alors à haute voix d'être « un décroissant zadiste d'extrême gauche qui ne fait qu'insister sur les limites ».

1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Thématique : éducation à la citoyenneté

Thématiques connexes : devoir de neutralité du fonctionnaire, liberté pédagogique

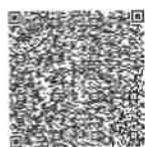
➤ Mots-clés et premières pistes

Chapitre [consacré] à la croissance et la mondialisation et à leurs limites >>>

Ce chapitre est abordé conformément au programme de SES en terminale : compréhension des grands enjeux – ici, économiques – du monde contemporain.

➤ Sur la neutralité des enseignants

Bray, Anaïs, Pratique de neutralité chez les enseignants :



<https://www.bing.com/ck/a?!&p=0616b168fbee61cJmltdHM9MTY1ODM0ODU1MCZpZ3VpZD0wMjhINTg3ZS0yOWUwLTQzMmltOWJjYy00ODc1ZTY2ZDY1OWlmaW5zaWQ9NTE4Ng&ptn=3&hsh=3&fclid=ae29aeb0-0869-11ed-ad6de6bb54a55ac8&u=a1aHR0cHM6Ly9pbmNwZSS1bml2LW5hbnRlcy5mci9tZWRpYXNvZmljaGlci8xMi1wcmFOaXF1ZXMTZGUtbnV1dHJhbG0ZS1jaGV6LWxlcY1lbnNlaWduYW50c18xNjE3Nzk1NTk5NDg2LXBkZj9JRF9GSUNIRTOxNDEzOTc5JklOTEIORT1GQUxTRQ&ntb=1>

Delattre, Michel, « Neutralité » avec des vidéos, INSPE de Nantes :



<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-larepublique/neutralite.html#:~:text=Neutralit%C3%A9%20-%20R%C3%A9seau%20Canop%C3%A9%20Le%20site%20les%20valeurs,culture%20humaniste%20que%20pour%20l%27enseignement%20moral%20et%20civique.>

Piot, Céline, « La neutralité de l'enseignant laïque », INSPE de Nantes :



https://www.bing.com/ck/a?!&p=b25673cdd9f51eefJmltdHM9MTY1ODM0ODU1MCZpZ3VpZD0wMjhINTg3ZS0yOWUwLTQzMmltOWJjYy00ODc1ZTY2ZDY1OWlmaW5zaWQ9NTE2Nw&ptn=3&hsh=3&fclid=ae297538-0869-11ed-aae3-66c9417f97ae68&u=a1aHR0cHM6Ly9pbmNwZSS1bml2LW5hbnRlcy5mci9tZWRpYXNvZmljaGlci8xMy1sYS1uZXV0cmFsaXRILWRILWwtZW5zZWlnbmFudC1sYWlxdWVfMTYxNzc5NTYxOTc1My1wZGY_SURFrklDSEU9MTQxMzk3OSZlTkxJTkU9RkFMUOU&ntb=1

À éviter

- ⊗ Répondre de façon virulente : soit l'élève est provocateur, soit il a besoin d'explications ;
- ⊗ Ne pas entendre les propos de l'élève : il a certainement mal compris soit vos consignes, soit votre cours et/ou il ne fait pas la différence entre idées politiques et arguments disciplinaires. Il est donc de votre devoir de l'aider à comprendre ce que l'on attend de lui en SES, c'est-à-dire certainement pas des prises de position politiques ;
- ⊗ Penser que c'est votre personne qui est jugée alors que c'est votre rôle de professeur dont l'élève estime, à tort ou à raison, qu'il ne respecte pas son devoir de neutralité ;
- ⊗ Externaliser le problème en excluant l'élève de cours et estimer que s'il pense cela, vous ne pouvez rien lui apprendre : ce serait une preuve de faiblesse et votre autorité serait mise à mal.

Mise en situation d'enseignement 9

Solidarité, responsabilité, tolérance

Vous êtes professeur en 4^e. Vos élèves sont engagés dans une démarche de projet par groupe de quatre élèves. Lors d'une revue de projet, deux élèves d'un des groupes se plaignent amèrement en disant qu'eux seuls ont travaillé et que les deux autres élèves n'ont rien fait.

1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Thématiques : solidarité, responsabilité, tolérance

Thématiques connexes : démarche de projet, travail collaboratif

➤ Mots-clés et premières pistes

Professeur en 4^e >>>

En collège, le socle commun invite, dans le domaine 2 consacré aux méthodes et outils pour apprendre, à développer « la conduite de projets individuels et collectifs ». Il faut donc ici prendre en compte l'âge des élèves : peut-être est-ce même une des premières fois qu'ils sont engagés dans ce type d'activité, ce qui suppose que l'enseignant ait bien indiqué les objectifs et les attendus pour chaque

pratiqué dans l'enseignement secondaire en France, le tutorat, si on prend soin d'en expliquer les objectifs et les principes aux élèves, est pourtant un formidable outil de cohésion et de progrès.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Mooc sur l'innovation pédagogique, « L'innovation dont vous êtes le héros... », Fun Mooc, 2016 :



<https://mooc-francophone.com/cours/mooc-innovation-pedagogique/>

Abrami et al., *L'apprentissage coopératif, Théories, méthodes, activités*, Les éditions de la Chenelière, Montréal, Québec, 1996

À éviter

- ⊗ Scinder le groupe en deux serait une erreur : cela irait à l'encontre même de la démarche souhaitée. Évaluer les élèves différemment au sein du groupe, si cela n'a pas été annoncé dès le départ, est là encore une mauvaise approche ;
- ⊗ Ne pas prendre en compte la parole des deux élèves qui se plaignent ;
- ⊗ Ne considérer les deux élèves dont on se plaint que comme des fainéants : peut-être existe-t-il des raisons qui les ont éloignés de la tâche à effectuer ;
- ⊗ Ne pas chercher à comprendre le comportement des deux élèves dont il est rapporté qu'ils ne travaillent pas.

Mise en situation d'enseignement 10

Égalité, tolérance, respect

Vous êtes professeur d'arts plastiques. Dans votre collège, vous avez créé une mini-galerie dans laquelle les travaux des élèves sont régulièrement exposés. Vos élèves de 6^e viennent vous dire qu'à la récréation, des élèves de 3^e se sont moqués bruyamment de leurs productions et en ont même abimé quelques-unes.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : égalité, tolérance, respect

Thématiques connexes : culture artistique humaniste, lien entre les citoyens

> Mots-clés et premières pistes

Dans votre collège >>>

La mise en situation invite à s'interroger sur le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et sur le projet d'établissement : qu'est-il prévu, dans l'établissement, qui permette d'avoir une parole et des objectifs communs ? Curiosité artistique et expression des émotions sont deux entrées du PEAC.

Académie de Grenoble, le PEAC :



http://www.acgrenoble.fr/eps1/IMG/pdf/2014_Parcours_artistique_et_culturel.pdf

Site du ministère, Réussir le 100 % Education artistique et culturelle :



<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>

À éviter

- ⊗ Considérer que la récréation et ce qui s'y passe ne vous concerne pas. Tous les adultes de l'établissement sont concernés : il s'agit d'une question de respect mais également d'éducation artistique et culturelle. Renvoyer purement et simplement les élèves en vie scolaire pour qu'ils y relatent les faits montrerait un manque de professionnalisme, voire pire, un défaut d'appropriation des missions du professeur (PEAC, parcours citoyen et référentiel des compétences de 2013) ;
- ⊗ Considérer qu'une simple remontrance ou punition vis-à-vis des élèves de 3^e suffirait : il s'agit avant tout de développer des actions, collectivement et avec l'appui de l'ensemble de l'équipe pédagogique, pour aiguïser leur regard et les amener à accepter toute forme d'expression ;
- ⊗ Centrer l'analyse uniquement sur les moqueries, c'est-à-dire un fait de vie scolaire : ce serait avoir une vision très partielle du rôle de professeur et n'intégrerait pas le travail à mener dans le parcours citoyen et le PEAC.

Mise en situation d'enseignement 11

Citoyenneté, respect des règles, respect de l'environnement

Vous êtes professeur de physique-chimie. À la fin d'une séance expérimentale, un élève verse des résidus d'acétone dans l'évier. Comme vous l'interpellez sur ce geste, il vous répond qu'il a toujours vu son père « faire comme ça lorsqu'il bricole ».

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : citoyenneté, respect des règles, respect de l'environnement

Thématiques connexes : enjeux éthiques et règles de gestion des déchets

De plus, la situation pourra également être l'occasion de s'interroger collectivement sur l'**éducation au développement durable** (EDD) dans l'établissement. Le CESCE a depuis 2022 renforcé son action au service de cette éducation au développement durable (le CESC est devenu CESCE pour que la notion d'environnement soit présente). De nombreux projets peuvent être menés dans le cadre de l'EDD (voir l'encadré « L'Éducation au Développement Durable (EDD) », page 143).

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Le rapport de l'IGEN, *Activités expérimentales en physique-chimie – enjeux de formation* :



https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUK Ewjsu4HBh_34AhWRwYUKHYvwCWw4ChAWegQIBRAB&url=https%3A%2F%2Fphyc him.acversailles.fr%2FIMG%2Fpdf%2Frapport_2011-111_Activites_experimentales_en_physiquechimie.pdf&usg=AOvVaw1K67w9Srs113gJNx0waNtu

La plaquette de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement – « Risques et sécurité en SVT et en biologie-écologie [cette dernière discipline est enseignée dans l'enseignement agricole] » :



<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUK Ewil2cKy9Pz4AhUHbRoKHbSNBmwQFnoECAYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww. education.gouv.fr%2Fmedia%2F19505%2Fdownload&usg=AOvVaw2K55d0y 7hC2-jl32okMLVx>

La fiche toxicologique de l'INRS sur l'acétone :



https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_3

À éviter

- ⊗ Opposer l'école et ses règles à celles des parents. Il existe, en effet, une loyauté vis-à-vis de la famille qui est légitime. Il revient donc au professeur de faire comprendre que, si le père agit vraiment ainsi, il est dans l'erreur et que de meilleures pratiques existent pour le bien commun. Cette réaction ne doit en aucun cas dévaloriser le père aux yeux de l'élève et certainement ne pas se faire devant l'ensemble de la classe. La réaction du professeur doit donc être tempérée ;
- ⊗ Manquer de professionnalisme en ne disant rien. Un professeur doit guider ses élèves et, parfois, leur faire prendre conscience que de meilleurs chemins sont possibles que ceux sur lesquels la famille s'engage. Pour cela, il doit résolument faire la différence entre habitudes et pratiques cohérentes basées sur le progrès de la science. Le professeur doit être capable de montrer que la somme de petits gestes de prévention peut avoir un réel impact ;
- ⊗ Ne pas faire remarquer aux élèves la différence entre agir de manière responsable et agir en individu égoïste.

Refus de se soumettre à une activité imposée, coéducation

Vous êtes professeur de SVT dans un collège REP. Lors d'une séance de travaux pratiques organisée en groupes de quatre élèves pour procéder à la dissection d'un cœur de porc, deux élèves refusent de manipuler le cœur.

- 1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
- 2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : refus de se soumettre à une activité imposée, coéducation

Thématiques connexes : laïcité, véganisme, liberté de conscience des élèves

> Mots-clés et premières pistes

SVT au collège >>>

La situation se déroule dans une discipline qui inscrit les travaux pratiques et la démarche d'expérimentation dans ses programmes. L'observation fait partie intégrante de la démarche scientifique. Ici, cet exercice s'inscrit, par exemple, dans le thème « Le corps humain et la santé » du programme du cycle 4. Il s'agit, selon l'extrait du BO d'expliquer « comment le système nerveux et le système cardio-vasculaire

académiques permettront d'élaborer une réponse collective à plus ou moins long terme et peut-être l'établissement cherchera-t-il ainsi à développer des projets en lien avec la problématique de la laïcité.

À plus long terme, le professeur pourra, dans le cadre du **parcours avenir** (voir encadré « Le parcours avenir », page 112) faire intervenir un scientifique sur le thème de l'observation et de la pratique expérimentale. Plusieurs associations (association Vive les SVT !, opération « une classe, un chercheur » par exemple) peuvent ainsi permettre de mettre en contact le professeur avec un chercheur.

De même, le professeur pourra demander à d'anciens élèves désormais étudiants en médecine de venir expliquer l'intérêt pour la recherche anatomique de pouvoir observer des organes lors de dissections de cadavres. Il pourra ainsi montrer l'intérêt du don du corps à la science. Ce sera là également l'occasion d'enrichir le **parcours citoyen** de l'élève en lui montrant comment il est possible de s'engager dans la société (voir encadré « Le parcours citoyen », page 165).

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Sur le don du corps à la science :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F180>

<https://medecine.univ-nantes.fr/la-faculte-de-medecine/foire-aux-questions-don-du-corps-a-lascience>

À éviter

- ⊗ Permettre aux deux élèves de ne pas travailler reviendrait à laisser entendre à tous les élèves qu'ils peuvent choisir leur travail. Il y aurait dès lors une remise en cause grave de l'autorité des professeurs. La République française ne nie pas les individualités, toutefois elle s'est construite sur le fondement de l'intérêt général : les individualités doivent passer au second rang derrière le bien commun. Les libertés individuelles ne sont pas niées mais ne guident pas et n'entravent pas le bien commun ;
- ⊗ Exclure les deux élèves pour refus de travailler serait ici une preuve d'impuissance : en effet, dans l'instant, cette mesure, qui est une punition justifiée par le fait que les autres élèves doivent travailler, reviendrait à donner raison à ces deux élèves : ils refusent un travail qu'ils ne feront pas, en effet, en étant exclus. Certains élèves abusent de cette stratégie : se faire exclure de cours quand on ne souhaite pas travailler.

Mise en situation d'enseignement 13

Éducation au développement durable (EDD)

Vous êtes professeur. Votre chef d'établissement vous demande d'initier et de coordonner un projet global d'éducation au développement durable afin que l'établissement obtienne la labellisation E3D.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : Education au développement durable

Thématique connexe : démocratie scolaire

> Mots-clés et premières pistes

Votre chef d'établissement vous demande d'initier et de coordonner >>>

Vous êtes professeur d'une discipline donnée mais ce n'est sans doute pas véritablement au professeur d'une discipline que le chef d'établissement s'adresse : peut-être au référent développement durable, peut-être au professeur qui a déjà coordonné des projets et a montré à cette occasion-là qu'il savait prendre de la hauteur par rapport à sa propre discipline et se décentrer. En tout cas, ce sont ces qualités-là qu'il va falloir prendre en compte pour traiter la situation.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Télécharger le vademecum *Education au Développement Durable* :



<https://eduscol.education.fr/document/5239/download?attachment>

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies :



<https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

Parcours M@gistère : aborder les questions socialement vives en EDD :



<https://www.reseau-canope.fr/notice/aborder-les-questions-socialement-vives-en-edd.html>

À éviter

- ⊗ Ne pas associer d'autres collègues et essayer de tout faire seul parce que le chef d'établissement compte sur vous. Or celui-ci souhaite que vous coordonniez un plan d'ensemble ;
- ⊗ Multiplier les actions sans qu'un sens soit donné collectivement ;
- ⊗ Monter des actions trop ambitieuses, qui ne pourront pas aboutir et qui finiront par décourager les acteurs ;
- ⊗ Projeter des actions qui ne débouchent pas, de manière concrète, sur un résultat visible par les acteurs et notamment les élèves ;
- ⊗ Ne pas associer les élèves, et plus particulièrement les éco-délégués : l'essentiel est en effet la portée éducative des actions ;
- ⊗ Oublier que l'établissement peut s'appuyer sur des partenariats locaux divers, notamment pour des thèmes comme la biodiversité ou la protection de l'environnement.

Mises en situation en lien avec la vie scolaire 1

Violences sexuelles, harcèlement

Vous êtes professeur ou CPE. Alors que vous traversez la cour de récréation, trois élèves vous abordent pour vous dire que leur camarade Léa est victime de harcèlement : elle s'est fait piéger lors d'une soirée. Un film d'une relation sexuelle circulerait sur les réseaux sociaux et elle serait désormais harcelée par de nombreux messages et des propos lorsqu'elles croisent certains élèves.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : violences sexuelles, harcèlement

Thématiques connexes : réseaux sociaux, droit à l'image

> Mots-clés et premières pistes :

Trois élèves vous abordent >>>

Si vous êtes professeur, la formulation ne permet pas de savoir si ce sont des élèves d'une de vos classes. Quoiqu'il en soit, les propos tenus sont trop graves pour que vous ne réagissiez pas. Si ces élèves sont venus vous voir, c'est qu'ils

nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, le premier jeudi du mois de novembre, et la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars pourront être l'occasion de valoriser ces travaux d'élèves.

Dans ce cadre, il serait intéressant, avec le CESCE (voir encadré « Le CESCE », page 118), de s'interroger sur ce qui a été mis en place dans l'établissement pour **prévenir le harcèlement**. Dans le cadre du dispositif pHARE (voir encadré « Le harcèlement », page 179), on peut envisager de former des élèves volontaires pour être, par exemple, ambassadeurs, c'est-à-dire médiateurs. L'empathie qu'ils développeront leur permettra d'expliquer aux auteurs de harcèlement en quoi leur attitude et leurs messages sont difficiles à vivre pour les victimes et totalement inacceptables. Le propos, relayé ainsi par les jeunes, est souvent bien plus constructif et a une portée plus forte que si ce sont des adultes qui le transmettent.

Enfin, une réflexion sur le parcours éducatif de santé, ou depuis 2020, sur la promotion de la santé en établissement scolaire, est à mener collectivement au sein de l'établissement. En effet, toujours dans le cadre du CESCE, on pourra se demander ce qui est fait dans l'établissement pour contribuer à **l'éducation à la sexualité**. On pourra par exemple proposer la mise en place de groupes de paroles. Ces actions sont souvent menées par le service infirmier et l'assistant social mais une FIL (formation d'initiative locale) permettrait aux enseignants de s'emparer de ce sujet et d'apprendre comment animer ces groupes de parole. Il est possible d'utiliser en petits groupes des vidéos conçues sous l'égide de Santé Publique France et, dans le groupe de paroles, d'écouter les réactions des élèves à la vidéo (cf. OnSexprime.fr - podcast maria : <https://youtu.be/ZCl89xilMOU>). Il est à rappeler qu'en collège et lycée, trois séances d'éducation à la sexualité sont prévues : « Au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité sont mises en place dans les collèges et les lycées. Elles relient et complètent les différents enseignements dispensés en cours. La durée des séances et la taille des groupes sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Ces séances sont organisées par une équipe de personnels volontaires et formés (professeurs, conseillers principaux d'éducation, infirmiers, etc.), le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs ayant un agrément national ou académique. », par exemple le Planning familial : (<https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-1814>).

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

L'Éducation à la sexualité sur le portail Eduscol :



<https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-1814>

Guide DGESCO *Comportements sexistes et violences sexuelles – prévenir, repérer et agir* (il donne de nombreuses pistes d'actions) :



https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Protection_de_l_enfance/15/3/Violences_sexuelles_PDF_2014_V04_386153.pdf

Guide DGESCO, *Cyberviolences en milieu scolaire à destination des professionnels des écoles, collèges et lycées* :



https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/96/1/Guide_de_prevention_cyberviolence_663961.pdf

Vademecum *L'école promotrice de santé* :



<https://eduscol.education.fr/document/1689/download?attachment>

À éviter

- ⊗ Si vous êtes professeur, ne pas intervenir en considérant que le problème relève de la vie scolaire ou qu'il ne s'agit pas de vos élèves. Le harcèlement est un délit et, en tant que fonctionnaire, vous avez l'obligation de le signaler au procureur ;
- ⊗ Ne pas intervenir car les faits se sont déroulés à l'extérieur de l'établissement et considérer que cela relève uniquement d'un dépôt de plainte ;
- ⊗ Affoler les élèves en ayant une réaction excessive : le traitement doit être rapide, efficace et ordonné ;
- ⊗ Agir seul en garantissant le secret aux élèves qui viennent vous voir ou adopter le syndrome du sauveur. Vous devez au contraire être capable de travailler rapidement avec vos collègues ;
- ⊗ Ne pas engager une réflexion plus globale sur l'éducation à la sexualité et gardez l'information qui vous a été confiée pour vous.

Homophobie

Vous êtes professeur et avez réservé une salle pour présenter un atelier que vous allez proposer aux élèves de votre établissement sur la pause méridienne. Vous ouvrez la porte : alors que les élèves entrent, ils éclatent de rire. Vous découvrez alors, sur le tableau, l'inscription : « M. X [un de vos collègues professeurs] = vieux pédé ».

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : homophobie

Thématiques connexes : citoyenneté, respect, vivre ensemble

> Mots-clés et premières pistes

Une salle pour présenter un atelier que vous allez proposer aux élèves de votre établissement >>>

Vous n'êtes donc pas dans votre propre salle de classe ou avec un groupe-classe que vous connaissez et il y a là des élèves issus de plusieurs classes. Cela exclut donc un traitement de la situation avec le professeur principal de la classe en heure de vie de classe par exemple.

- *participer aux instances de son établissement : conseil de la vie collégienne, conseil des délégués pour la vie lycéenne, délégués de classe, instances de l'association sportive*

Le parcours citoyen est enrichi par l'engagement des élèves dans des projets à dimension citoyenne à l'École ou en dehors : participation à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire, participation individuelle ou collective à des projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire, rencontres sportives, etc.

L'ensemble de la communauté éducative, en lien étroit avec les partenaires de l'École et les réservistes citoyens de l'éducation nationale, a la responsabilité de construire et de faire vivre ce parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Le parcours citoyen repose enfin sur la mobilisation de tous les acteurs : personnels de l'éducation nationale, associations, collectivités locales et territoriales, réservistes citoyens de l'éducation nationale.

Un livret de citoyenneté est transmis à chaque élève au terme de la scolarité obligatoire afin qu'ils disposent tous d'un document rassemblant tous ces grands principes et qu'ils puissent attester du niveau de leur engagement. Il est remis aux élèves en même temps que le diplôme national du brevet au cours d'une cérémonie républicaine. Rituel solennel, en présence de leur famille, cette cérémonie permet de rappeler les temps forts de la scolarité des élèves et de présenter les perspectives, qu'il s'agisse d'obligations ou d'engagements personnels, qui s'ouvriront à eux dès 16 ans, à 18 ans et au-delà.



<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993>

Pour aller plus loin – biblio/sitographie



<https://eduscol.education.fr/1592/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole>

Le guide d'accompagnement *Prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et les lycées* peut y être utilement téléchargé :



https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/05/3/Vademecum_campagne-prevention-homophobie-transphobie_1067053.pdf
(education.fr)

On y trouvera en partie 4, des modalités d'actions pour réagir à de telles situations et en partie 5, des partenaires potentiels et des ressources.

Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ 2020-23 :



<https://www.gouvernement.fr/plan-national-d-actions-pour-l-egalite-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-2020-2023>

La circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 qui prévoit, parmi les principes de mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, la lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie – L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées :



https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid_bo=133890

À éviter

- ⊗ Effacer l'insulte sans rien dire et en considérant que les élèves qui entrent n'ont rien fait ;
- ⊗ Considérer que cela ne relève pas de sa compétence puisque ce ne sont pas vos élèves qui ont écrit cela ;
- ⊗ Considérer que ce genre de propos est banal chez les jeunes sans percevoir qu'ils sont la marque de préjugés et constituent une violence inacceptable en milieu scolaire ou dans la société au sens large et qu'ils sont, de ce fait, punis par la loi ;
- ⊗ Alerter immédiatement son collègue insulté sans avoir eu un échange avec le CPE (si vous êtes professeur) ou la direction afin de savoir comment accompagner ce professeur.

Racisme

Vous êtes professeur principal / vous êtes CPE. En traversant la cour, vous remarquez que deux élèves s'en prennent verbalement à un autre et le menacent : « On va te retrouver en ville pour te montrer un peu, espèce de black ».

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : racisme

Thématiques connexes : violence, intimidation, fraternité, respect

> Mots-clés et premières pistes

En traversant la cour >>>

La mise en situation suggère que l'élève pris à parti n'est pas un de vos élèves si vous êtes professeur et que vous ne le connaissez peut-être pas : peu importe, vous avez un devoir d'assistance à cet élève et ce, quel que soit l'âge de celui-ci.

Deux élèves s'en prennent verbalement à un autre [...] « espèce de black » >>>

Il s'agit clairement d'une insulte raciste.

- Le CESCE peut contribuer à l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme en organisant des actions comme des forums, des campagnes de sensibilisation, l'inscription dans une campagne de labellisation, etc.

La situation dont vous avez été témoin doit également interroger les membres de la communauté scolaire sur le **climat scolaire** au sein de l'établissement. Une enquête locale de climat scolaire et de victimation permettrait peut-être d'objectiver les atteintes que peuvent vivre les élèves à l'intérieur et aux abords de l'établissement (voir encadré « Le climat scolaire », page 120).

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Des partenariats pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme :



La DILCRAH (Délégation Interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) : www.dilcrah.fr



Le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

À éviter

- ⊗ Passer sans rien dire, sous prétexte que c'est la récréation et que vous n'avez pas les élèves en charge, montrerait un positionnement non professionnel et irresponsable ;
- ⊗ Ne penser qu'à punir les agresseurs et ne pas prendre soin de la victime serait un manquement professionnel ;
- ⊗ Accepter que la victime vous dise que « ce n'est qu'un jeu » et que les auteurs vous répondent « qu'on s'appelle toujours comme ça » ; considérer que si les auteurs s'excusent sur le champ, devant vous, ils auront compris ;
- ⊗ Vouloir tout gérer seul.

Mise en situation en lien avec la vie scolaire 4

École inclusive

Vous êtes professeur ou CPE dans un établissement. Dans le couloir, voyant arriver un élève polyhandicapé, deux élèves se mettent à l'imiter et s'esclaffent bruyamment.

1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Thématique : école inclusive

Thématiques connexes : handicap, harcèlement

> Mots-clés et premières pistes

Dans le couloir >>>

La scène n'a pas lieu dans le cadre de sa classe mais le professeur témoin se doit de réagir et de traiter la situation (cf. le référentiel de compétences. Compétence commune C6 : « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques »). C'est la même chose pour le CPE ou n'importe quel membre de la communauté éducative.

- *il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;*
- *isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.*



<https://eduscol.education.fr/974/le-harcelement-entre-eleves>

➤ Le programme PHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école « PHARe » intégrera toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics à la rentrée 2022. C'est un plan global de prévention du harcèlement autour de huit piliers :

- mesurer le climat scolaire ;
- éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
- former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
- intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
- associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ;
- mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ;
- suivre l'impact de ces actions ;
- mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

En outre, dix élèves, collégiens et lycéens, ambassadeurs de lutte contre le harcèlement par établissement, seront eux-mêmes acteurs de la prévention en contribuant à former leurs camarades dans leur lycée et les établissements environnants car associer les élèves à la cause du harcèlement entre pairs est déterminant pour lutter contre celui-ci.

À long terme, il faut une réponse plus globale sous forme de **sensibilisation au handicap**. Il existe des associations qui peuvent, si elles sont agréées par le Ministère de l'éducation nationale, intervenir en milieu scolaire pour animer des ateliers ou, par exemple, prêter des fauteuils roulants ou des masques afin que tous les élèves puissent être mis en situation de handicap et déconstruire ainsi les stéréotypes liés au handicap. On a évidemment tout intérêt à solliciter le CVC ou le CVL (voir encadré « Le CVC et le CVL », page 67) pour mettre en œuvre cette sensibilisation. On peut aussi se rapprocher de l'équipe d'EPS qui peut être un relais sur la thématique du handisport.

S'il s'agit d'une situation de harcèlement, on peut faire participer les élèves au concours « Non au harcèlement ! » de création d'une affiche ou d'une vidéo et/ou mener un projet d'éducation à la citoyenneté en participant à la Journée internationale de lutte contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement, le 4 novembre.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Même s'il ne s'agit pas d'une situation de harcèlement, on pourra, dans le cadre du programme PHARe (voir encadré ci-dessus) mener des actions préventives (affiches, vidéos). Un espace « Non au harcèlement ! » du site ministériel fournit pistes et ressources : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

Cette page Eduscol comprend plusieurs articles utiles relatifs à l'école inclusive :



<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Dossier Canopé sur l'inclusion scolaire :



<https://www.reseau-canope.fr/inclusion-scolaire.html>

À éviter

- ⊗ Faire comme si vous n'aviez pas entendu car ce ne sont pas vos élèves ;
- ⊗ Considérer que dans les couloirs, en tant que professeur, vous n'êtes pas concerné ;
- ⊗ Ne penser qu'à faire des remontrances aux auteurs sans prendre en considération la victime ;
- ⊗ Ne pas associer les familles ;
- ⊗ Ne pas chercher à vous entourer de l'expertise de vos collègues.

Laïcité, port de signes religieux

Vous êtes, avec 5 autres professeurs, accompagnateur d'une sortie au cinéma pour les six classes de 2nde, qui a lieu dans le cadre du PEAC et/ou projet d'établissement. Juste avant le début de la représentation, vous vous rendez compte qu'une élève porte le voile.

- 1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
- 2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : laïcité, port de signes religieux

Thématique connexe : sorties scolaires

> Mots-clés et premières pistes

Vous êtes, avec 5 autres professeurs, accompagnateur >>>

Vous n'êtes pas seul et votre réaction pourra donc s'appuyer sur la présence d'autres collègues.

une vidéo qui permette aux élèves de réfléchir à la laïcité, élaborer un quiz et en dépouiller les réponses, y compris en utilisant les TICE, faire une fresque murale pour former la devise française à l'aide de l'empreinte de ses mains, proposer un *escape game* (voir ce qui a pu se mettre en place dans l'académie de Poitiers en 2021 : <https://www.ac-poitiers.fr/9-decembre-2021-journee-nationale-de-la-laicite-a-l-ecole-de-la-republique-123388>). Les idées sont nombreuses et toutes sont porteuses de sens car elles font réfléchir les élèves sur ce principe républicain et sur les valeurs de la République.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics et notamment son article 1 :



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000417977/>

Circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée :



<https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo30/MENE1118531C.htm>

Le séminaire des doyens, rapport du 15-16 avril 2015, *Valeurs de la république et laïcité*. Même si le rapport commence à dater un peu, il a le grand mérite, par discipline, de faire le point sur la laïcité et la discipline. Il montre ainsi en quoi chacune contribue à développer le principe de laïcité et les valeurs de la République :



https://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/51/3/IGEN_seminaire-doyens-avril2015-valeurs-republique-laicite_634513.pdf

Le rapport d'étonnement du cycle des auditeurs de l'IH2EF 2021-2022, *La laïcité et les valeurs de la République de l'école à l'université* :



<https://www.ih2ef.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/rapport-d-étonnement-du-cycle-des-auditeurs-2021-2022-6046.pdf>

À éviter

- ⊗ Considérer qu'il est possible de déroger à la règle car on est en sortie ;
- ⊗ Faire comme si on n'avait pas remarqué que l'élève portait le voile. Certains élèves le remarqueront et cela sera rapporté dans les familles. Il serait alors très difficile d'expliquer son inaction et cela mettrait l'ensemble de la communauté éducative dans l'embarras ;
- ⊗ Considérer d'emblée que l'élève a une attitude contraire à la loi – répétons-le, elle est peut-être simplement de bonne foi ;
- ⊗ Être uniquement dans l'injonction et exiger que l'élève retire le voile sans autre explication.

Santé, addiction aux jeux vidéo

Vous êtes professeur / CPE. Dans le couloir, vous remarquez un élève qui semble particulièrement fatigué. Ses camarades vous indiquent qu'il se couche très tard car il joue à des jeux vidéo.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématique : santé, addiction aux jeux vidéo

Thématiques connexes : liberté, respect de l'autre, entraide et solidarité

> Mots-clés et premières pistes

Dans le couloir >>>

La situation invite à penser que vous ne connaissez pas forcément cet élève. Il est donc important de partager cette information afin de savoir quel comportement cet élève a en cours : vos collègues ont-ils remarqué cette fatigue ? Ont-ils déjà alerté la famille ?

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

À noter que les jeux vidéo peuvent être utilisés dans une démarche pédagogique et faciliter les apprentissages :



<https://contrib.eduscol.education.fr/numerique/dossier/apprendre/jeuxserieux/phenomene>

Site Eduscol :



<https://eduscol.education.fr/2031/comment-aborder-la-prevention-des-conduites-addictives-l-ecole>

Plaquette de présentation du jeu de rôle, Jouer à Débattre sur les Addictions (JADA) :



<https://eduscol.education.fr/document/26323/download>

MAAD (Mécanismes des addictions à l'alcool et aux drogues) Digital propose aux enseignants et aux éducateurs de s'emparer de certains contenus pour leurs cours ou dans le cadre des différents parcours éducatifs :



<https://www.maad-digital.fr/espace-enseignants>

À éviter

- ⊗ Ne pas intervenir en considérant que vous n'avez pas l'élève en classe, donc que vous ne pourrez pas assurer un suivi ;
- ⊗ Ne pas chercher à comprendre la situation avec l'élève et ses parents en considérant qu'il suffit que ces derniers lui suppriment ses jeux ;
- ⊗ Chercher à résoudre seul la situation en devenant une sorte de confident de l'élève.

Mise en situation en lien avec la vie scolaire 7

Liberté individuelle, droit à l'image

Vous êtes professeur / CPE en lycée et vous surprenez un élève en train de prendre une photo de vous dans la cour. Vous êtes clairement identifiable sur cette photo.

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Thématiques : liberté individuelle, droit à l'image

Thématiques connexes : respect de la vie privée

> Mots-clés et premières pistes

Professeur / CPE en lycée >>>

La situation a lieu en lycée. Au collège la circulaire de 2018 interdit l'usage des téléphones portables pendant les cours et en dehors des cours (notamment pendant les récréations). Il n'en est pas de même au lycée, où l'usage du téléphone est autorisé, limité ou interdit selon des lieux définis par le règlement intérieur. Il est à noter qu'une interdiction globale du téléphone portable y serait non conforme car jugée abusive.

Le conseil pédagogique est sans doute la meilleure instance pour répondre collectivement à ces questions, s'interroger sur l'opportunité de les définir clairement dans le projet d'établissement, développer des actions ou des conférences en lien avec des partenaires extérieurs comme les forces de l'ordre, des associations, des personnels du ministère de la justice par exemple.

Pour aller plus loin – biblio/sitographie

Circulaire n° 2018-114 du 26-9-2018, Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège :



<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006166644/>

À éviter

- ⊗ Ne rien faire, soit parce qu'on ne prendrait pas la mesure de la gravité de l'acte, soit parce qu'on se sentirait flatté ;
- ⊗ Ne pas respecter scrupuleusement soi-même le droit à l'image et à la voix des élèves à l'occasion de la publication de leurs travaux sur le site ou le réseau social de l'établissement.

Biblio-sitographie

Nous avons volontairement sélectionné les ressources afin de rendre cette biblio-sitographie opérationnelle dans un contexte de concours. Évidemment, la lecture attentive du **rapport du jury du concours** que vous vous apprêtez à passer, disponible en ligne sur le site « Devenir enseignant », constituera votre première référence.

Nous vous proposons aussi trois entrées qui vous permettront de vous approprier la déontologie professionnelle des métiers de l'éducation, d'approfondir votre connaissance des valeurs et principes de la République et de disposer de ressources pour aller plus loin.

> La déontologie professionnelle

Nous vous invitons, pour commencer, à bien connaître les textes et documents ci-dessous, sorte de bibliographie minimale sur la déontologie professionnelle figurant sur le site « Devenir enseignant » :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique :



<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

- Les articles L111-1 à L111-4 et l'article L442-1 du code de l'Éducation
- Le vademecum *La laïcité à l'École* :



<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>

- Le vademecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* :



<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>

- « Qu'est-ce que la laïcité ? », une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité, janvier 2021. Téléchargeable sur :



<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

- Le parcours magistère « Faire vivre les valeurs de la République » :



<https://magistere.education.fr/f959>

- *L'idée républicaine*, une contribution du Conseil des sages de la laïcité, juin 2021. Téléchargeable sur



<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

- *La République à l'École*, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Téléchargeable sur :



<https://eduscol.education.fr/document/11195/download>

- Le site IH2EF :



<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

➤ Approfondir votre connaissance des valeurs et principes de la République

Nous vous proposons ensuite de consulter les articles ou ouvrages suivants afin d'approfondir votre connaissance des valeurs et principes de la République.

Baubérot Jean, *Histoire de la laïcité en France*, PUF Que sais-je ?, Paris, 2003.

De Mecquenem Isabelle, *Laïcité et valeurs de la République, 100 notions pour comprendre l'essentiel*, Studyrama, Paris, 2018.

Kintzler Catherine, « La laïcité est l'articulation de deux principes : neutralité et liberté d'expression », *Le Figaro*, 8 janvier 2018.

Kintzler Catherine, *Penser la laïcité*, Minerve, Paris, 2014.

Lecointre Guillaume, « La laïcité des sciences et de l'école face aux créationnismes » in *Cités*, 2012/4 (n° 52). Accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-cites-2012-4-page-69.htm>

Schnapper Dominique, *De la démocratie en France. République, nation, laïcité*, Odile Jacob, Paris, 2017.

Weil Patrick, *De la laïcité en France*, Grasset Essais et documents, Paris, 2021.

➤ Ressources pour aller plus loin

Nous vous renvoyons enfin aux nombreux articles et ressources qui figurent à la fin du traitement de chaque mise en situation dans la rubrique « Pour aller plus loin – biblio/sitographie » **et qui vous permettront d'approfondir les thématiques traitées.**